

<p>REPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>00 00 00 00 00 00</p> <p>DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</p> <p>00 00 00 00 00 00</p> <p>COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p> <p>00 00 00 00 00 00</p> <p>SEANCE DU 11 AVRIL 2024</p>
<p>Nombre de Conseillers en exercice : 71 Présents à la séance : 41 Ont participé au vote : 57 Pour : 57 Contre : 0 Abstention : 0 Date de la convocation : 04 AVRIL 2024</p>	<p>L'an deux mille VINGT QUATRE et le ONZE AVRIL, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.</p>
<p>Objet :</p> <p>Mise en place d'un nouveau service périscolaire</p> <p>N° d'Ordre : 108-24</p> <p>Classification @ctes : 7.10 Divers</p>	<p>ASSISTAIENT A LA SEANCE : Fernand CABEZA, Éric MAHIEUX, Sébastien NENS, Olivier CHAUVEAU, Josette PUJOL, Patrick MARCEL, Daniel ASPE, Claude ESCAPE, Chantal CALVET, Jean-Pierre VILLELONGUE, Jean-Luc BLAISE, Anne-Marie CANAL, Christian TRIADO, Jean-Louis JALLAT, Géraldine BOUVIER, Ahmed BEKHEIRA, Elisabeth PREVOT, Etienne TURRA, Corinne DE MOZAS, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, Nathalie CORNET, David MONTAGNE, Nicolas BERJOAN, Aude VIVES, Jean MAURY, Olivier GRAVAS, Guy BOBE, Jean-Louis SALIES, Jean-Jacques ROUCH, Claude SIRE, Jean SERVAT, Henri GUITART, Pierre SERRA, Lucette ORTIZ CASTILLO, René DRAGUE.</p> <p>ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT : Michel LLANAS était représenté par Frédéric GALIBERT, Marie-Edith PERAL était représentée par Erk CHATELUS, Philippe DORANDEU était représenté par Michel PLANAS, Thierry BEGUE était représenté par Ignatius STEINMANN.</p> <p>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Jean-Louis BOSCH a donné procuration à Fernand CABEZA, Johanna MESSAGER a donné procuration à Olivier CHAUVEAU, Patrice ARRO a donné procuration à Claude SIRE, Roger PAILLES a donné procuration à Jean MAURY, Stéphane GILMANT a donné procuration à Jean-Pierre VILLELONGUE, Éric RODRIGUEZ a donné procuration à Claude ESCAPE, Yves DELCOR a donné procuration à Elisabeth PREVOT, Laurent ALOZY a donné procuration à Géraldine BOUVIER, Agnès ANCEAU-MORER a donné procuration à Etienne TURRA, Claire LAMY a donné procuration à Corinne DE MOZAS, Laurent CHARCOS a donné procuration à Nathalie CORNET, Serge BOYER a donné procuration à Éric MAHIEUX, Christine HIERREZUELO a donné procuration à Christian TRIADO, Raphaël VIGIER a donné procuration à Henri GUITART, Patrick LECROQ a donné procuration à Aude VIVES, Bruno GUERIN a donné procuration à Lucette ORTIZ CASTILLO.</p> <p>ABSENTS EXCUSES : Jean-François LABORDE, Yaël DELVIGNE, Guy CASSOLY, Anne LAUBIES, Gérard QUES, André ARGILES, Jean-Christophe JANER, Jean CASTEX, Françoise ELLIOTT, Christelle LAPASSET, André JOSSE, Jean-Marie MAYDAT, Alain ESTELA, Robert JASSERAU.</p>
<p>Secrétaire de Séance : Jean-Pierre VILLELONGUE</p>	

Le Président,

PROPOSE de modifier le règlement intérieur des accueils de loisirs afin d'instaurer un nouveau temps périscolaire, à compter de la rentrée 2024, de 12 h 00 à 12 h 30 dans les écoles où 2 services sont organisés pour la restauration.

DIT QUE lors de ce temps, les parents pourraient récupérer les enfants afin d'éviter de déjeuner à la cantine. Ce nouveau service serait facturé dans le cadre du périscolaire de 12 h 00 à 14 h 00, soit pour rappel :

TARIF ACCUEIL DE LOISIRS –TEMPS PERISCOLAIRE		TARIFS DEPUIS LE 01/09/2023	
FORFAIT MENSUEL	1500<QF	MATIN	8,00 €
		MIDI (cantine)	8,00 €
		SOIR	8,00 €
	1200<QF≤1500	MATIN	7,50 €
		MIDI (cantine)	7,50 €
		SOIR	7,50 €
	900<QF≤1200	MATIN	7,00 €
		MIDI (cantine)	7,00 €
		SOIR	7,00 €
	700<QF≤900	MATIN	6,50 €
		MIDI (cantine)	6,50 €
		SOIR	6,50 €
	500<QF≤700	MATIN	6,00 €
		MIDI (cantine)	6,00 €
		SOIR	6,00 €
	350<QF≤500	MATIN	5,50 €
		MIDI (cantine)	5,50 €
		SOIR	5,50 €
0<QF≤350	MATIN	5,00 €	
	MIDI (cantine)	5,00 €	
		SOIR	5,00 €

PRECISE que ce nouveau service ferait l'objet d'une évaluation en fin de premier trimestre pour proposer une éventuelle pérennisation.

DEMANDE à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité.

ACCEPTE de modifier le règlement intérieur des accueils de loisirs afin d'instaurer un nouveau temps périscolaire, à compter de la rentrée 2024, tel que présenté par le Président.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces permettant de mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.

Le 25 avril 2024.

Pour extrait, certifié conforme,
Le Président,

Jean-Louis JALLAT.

